

RÉFORME FISCALE 2026

Les Obligations de la Facturation Électronique

La réforme fiscale prévue par l'**Article 26 de la Loi de Finances 2024** ([lien officiel](#)) impose la généralisation de la facturation électronique pour toutes les entreprises assujetties à la TVA.

Dès Septembre 2026

Obligation	Cible
Réception* des factures électroniques	Toutes les entreprises
Émission** des factures électroniques	Grandes entreprises et ETI***

Dès Septembre 2027

Obligation	Cible
Émission** des factures électroniques	PME et micro-entreprises

* Réception : concerne les factures que vous recevez de vos fournisseurs.

** Émission : concerne les factures que vous émettez à vos clients.

*** ETI : Etablissements de Taille Intermédiaire

Qu'est-ce que la facturation électronique ?

Une **facture électronique** est une facture **émise, transmise et reçue dans un format numérique**, garantissant :

- **L'authenticité** de l'émetteur
- **L'intégrité** des données
- **La lisibilité** (services comptables et fiscaux)

Elle vise à :

- **Simplifier** les obligations déclaratives de TVA
- **Lutter** contre la fraude fiscale
- **Améliorer** la compétitivité des entreprises



De nouvelles mentions devront être ajoutées sur les factures

Dès septembre 2026, toutes les factures devront comporter les informations suivantes :

- **le numéro SIREN**
- Taux de TVA applicable et montant de la TVA
- **Le n° de TVA intracommunautaire**
- L'adresse de livraison des biens, lorsqu'elle est différente de l'adresse du client
- Numéro d'identification unique de la facture
- Date d'émission
- Identité complète de l'émetteur et du destinataire
- Désignation des biens ou services
- Prix unitaire et total hors taxes



Sirenage : Renseigner vos fichiers avec le numéro de **SIREN / SIRET**



Audit de vos siret : votre fichier est confronté aux 14 millions de siret du référentiel de l'Insee® afin de vous fournir un état de la qualité des données de votre fichier.



Enrichissement en n° de TVA intracommunautaire



Mise à jour de vos fichiers

- Identifier les inactifs de vos données, les doublons...
- Mettre à jour les changements intervenus (nouveau siret et nouvelle adresse suite au déménagement ou cession), nouveau code Naf, et autres traitements.



Détection des entreprises en difficulté : Identifier les entreprises en procédure collective. (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation,)

L'Agence MD vous accompagne **pour vous préparer sereinement aux exigences de la nouvelle réforme fiscale.**